

La plupart avaient pour but de soustraire aux usages de l'Église grecque, dans la fixation de la fête pascale, les populations chrétiennes de l'Orient qui reconnaissaient l'autorité du Pape (1).

La part de saint Hippolyte dans les essais qui eurent pour but de réglementer les fêtes mobiles, cette part, qui ne laisse pas d'être considérable, prouve que le disciple de saint Irénée joignait à l'instruction littéraire une notion scientifique assez étendue. Au III^e siècle de notre ère, l'invention d'un cycle, les études, les calculs qu'il exige, font supposer, dans son auteur, des connaissances mathématiques relativement très-grandes. Cette circonstance méritait d'être remarquée ; elle obligera probablement les historiens à placer notre saint docteur à côté du médecin Abascantus sur la liste des personnages distingués par l'étude des sciences aux premiers siècles de Lugdunum.

L'instruction si variée de saint Hippolyte confirme en quelque sorte le titre d'évêque des nations que je lui attribue. Ceux des successeurs des apôtres qui recevaient ou se donnaient la mission spéciale d'évangéliser les populations barbares, s'appliquaient à leur inculquer, avec la foi chrétienne, le goût des sciences, des lettres et des arts, ces semences de la vie civilisée. Dans chaque région sauvage, conquise par leurs prédications à l'Évangile, la culture du sol et le défrichement de l'intelligence allaient toujours de pair avec

connaissant l'impossibilité d'arriver complètement à la solution du problème, s'étaient contentés de formuler cette règle : *Chaque année, la fête de Pâques devra être célébrée le dimanche qui suit le jour de la première lune tombant le 20 mars.* Il résulte, comme conséquence de cette décision, que cette première pleine lune ne peut jamais arriver avant le 21 mars, et la fête de Pâques avant le 22 (Lecouturier, *Les fêtes mobiles en 1859*, dans le *Moniteur de la même année*).

(1) *Art de vérif. les dat.*, t. 1, p. xxij et xxij.